

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA STATISTIQUE  
-----

PROJET D'APPUI  
A LA GESTION DU DEVELOPPEMENT

ENQUETE SUR LES PRIORITES (ESP)

MANUEL DU CONTROLEUR

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA STATISTIQUE  
-----

PROJET D'APPUI  
A LA GESTION DU DEVELOPPEMENT

ENQUETE SUR LES PRIORITES (ESP)

MANUEL DU CONTROLEUR

## AVANT-PROPOS

Ce manuel a été conçu et rédigé à votre intention. Il vous servira à la fois de moyen de formation et de référence dans votre travail de contrôleur. Le Chapitre I est un rappel des contextes du Programme DSA et de l'Enquête Sur les Priorités. Le questionnaire de l'enquête est présenté dans le Chapitre II. Le Chapitre III traite des règles de conduite à observer. Le Chapitre IV parle des concepts et définitions. Le Chapitre V est consacré à votre rôle, vos responsabilités et aux instructions qui vous aideront à jouer votre rôle de contrôleur.

Vous devez en plus connaître le contenu du manuel des enquêteurs pour bien mener votre rôle de contrôleur.

## CHAPITRE I

### LE CONTEXTE DE L'ENQUETE SUR LES PRIORITES

#### 1.1. Le Programme sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement

Les années 80 peuvent être caractérisées comme étant la décennie des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) en Afrique sub-saharienne. Ces programmes ont visé à remettre les économies des pays participants sur de nouvelles bases afin de permettre un développement durable et continu. Ils ont eu comme objectifs majeurs d'assurer l'équilibre macro-économique en alignant les dépenses nationales sur les revenus nationaux, d'allouer de manière plus efficace et de mobiliser à plus long terme les ressources pour améliorer le taux de croissance économique et les conditions de vie des populations. Parmi les mesures des PAS, on peut citer le désengagement de l'Etat de certains secteurs, la privatisation dans d'autres, la réduction ou la suppression des subventions de certains produits, l'imposition de frais aux usagers de certains services publics, l'ajustement des prix de nombre d'articles de consommation, les faibles opportunités et les pertes d'emploi, le strict contrôle des effectifs de la fonction publique, le départs volontaires des agents de la fonction publique, etc...

Durant l'application de ces mesures, les aspects sociaux ont été relégués au second plan. A mesure que duraient les programmes, les conditions de vie des ménages n'ont cessé de se détériorer. Des voies s'étaient élevées pour critiquer le fait que les PAS ne se préoccupaient que des aspects économiques et manquaient de visage humain. Pour donc aider les pays participants à intégrer ces dimensions sociales dans leurs politiques d'ajustement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM) ont conjointement lancé en 1987 un programme dit de Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA). La Banque Mondiale en est l'organisme exécutant. De nombreuses autres institutions multilatérales et bilatérales appuient le programme par des moyens financiers et des conseils techniques.

La mise en oeuvre du programme DSA a suscité une profonde réflexion au triple plan théorique, empirique et politique. Au plan théorique, il s'est agi de conceptualiser les mécanismes à travers lesquels les PAS affectent les conditions de vie des ménages. Le modèle théorique ainsi conçu postule trois niveaux: un niveau macro-économique, un niveau méso-économique et un niveau micro-économique. Les décisions d'ordre macro-économique des PAS (politiques monétaires, fiscales...) affectent les conditions de vie des ménages (niveau micro-économique) à travers les mécanismes de marché, les infrastructures économiques (infrastructures routières, industrielles, banques, assurances, etc...) et les infrastructures sociales (services d'éducation, de santé, de logement, etc...).

Au plan empirique, la réflexion a visé à mettre sur pied un système d'information qui puisse tester la validité du modèle théorique ainsi postulé, mais aussi, fournir aux pays

participants une base de données pour mieux éclairer les prises de décisions dans l'exécution des PAS. L' ESP ainsi que d'autres enquêtes qui seront présentées plus tard, s'inscrit dans ce cadre empirique du programme DSA.

Enfin au plan politique, c'est-à-dire de l'intervention et des mesures, il s'agit, à la lumière des résultats des enquêtes DSA, de mettre sur pied des PAS qui intègrent désormais les dimensions sociales.

Comme cela apparaît, la mise en oeuvre du programme DSA nécessite une base de données suffisamment riche. De telles données existent rarement en Afrique. C'est pour pallier à cette insuffisance que le programme DSA a conçu un système d'information hiérarchisé qui intègre ces trois niveaux. A ce jour, trente deux (32) pays en Afrique sub-saharienne ont demandé à participer à ce programme et vont réaliser une enquête sur les Priorités. Le Sénégal, qui adhère au PAS, participe aussi au programme DSA. C'est donc à cet titre qu'il va réaliser une enquête sur les Priorités et une Enquête Intégrale (ESAM) en début 1992 et qu'il envisage de mener aussi une Enquête Communautaire.

## CHAPITRE II

### II. L'ENQUETE SUR LES PRIORITES

#### 2.1. Objectifs

L'ESP est donc un instrument du programme DSA. A court terme, il vise les objectifs suivants:

1) - Identifier les groupes les plus vulnérables aux PAS et les groupes-cibles. Les groupes-cibles sont des groupes socio-économique chroniquement pauvres ou vulnérables aux mesures du PAS au point qu'ils méritent une assistance de la part des pouvoirs publics. Les interventions et les mesures basées sur le ciblage se justifient par le fait qu'elles sont moins coûteuses et plus efficaces que les politiques basées sur une intervention plus globale. A titre d'exemple, on peut dire que les travailleurs compressés suite à la fermeture des entreprises qui les employaient ont été vulnérables aux PAS. Ils peuvent être considérés comme des groupes cibles si les autorités publiques envisagent leur octroyer des crédits, par exemple, afin qu'ils se réinsèrent dans le système de production. Les ménages dont le chef est une femmes sont aussi un autre exemple de groupe vulnérable et éventuellement de groupe cible.

2) - produire des indicateurs sur les conditions de vie des ménages. Ces indicateurs servent à décrire le bien-être des différents groupes socio-économiques. Ce sont des statistiques directement orientées plus vers la prise de décision et l'intervention que vers la recherche pure. L'élaboration de telles statistiques constitue une priorité dans la mise en oeuvre du programme DSA. C'est leur caractère prioritaire qui justifie le nom de cette enquête. Parmi les nombreux indicateurs que l'ESP va collecter on peut citer le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages (ou d'individus) dont les revenus annuels sont inférieurs a un seuil déterminé, le taux de déperdition scolaire, le pourcentage d'enfants malnutris, etc...

3) - Suivre les changements du bien-être et des conditions de vie des ménages.

4) - Fournir des données pour la recherche socio-économique sur les ménages. Au Sénégal le système statistique s'est beaucoup amélioré au cours de ces années, mais les informations sur les conditions de vie des ménages font encore cruellement défaut.

5) - Renforcer les capacités techniques de la DPS. A ce titre, des équipements informatiques vont être mis à la disposition de la DPS et de ses bureaux régionaux. Des séminaires de formation sont également prévus pour permettre aux bureaux régionaux de procéder à l'analyse sur place des certaines données et de parvenir à une décentralisation progressive des capacités analytiques de la DPS. Par ailleurs, contrairement à l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité (1978) et l'Enquête Démographique et de Santé (1986), les données vont être entièrement analysées au Sénégal.

## 2. 2. Cadre institutionnel

L'enquête sera réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique. La Banque mondiale en est l'organisme d'exécution technique. Le Projet d'Appui à la Gestion du Développement (PAGD), qui s'occupe, entre autres, des Dimensions Sociales de l'Ajustement, est chargé de la gestion des ressources du projet. Le financement a été assuré par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI).

## 2.3 Autres caractéristiques de l'ESP

a). L'ESP est une enquête par sondage auprès des ménages. Les ménages sont les unités socio-économiques qui subissent en premier lieu les effets des politiques d'ajustement structurel. Ils constituent de ce fait, les unités auprès desquelles les observations vont porter.

b). C'est aussi une enquête de couverture nationale, avec un échantillon de 10,000 ménages environ. Cet échantillon est de taille suffisamment grande pour permettre de faire des estimations d'indices statistiquement significatifs même pour des groupes socio-économiques relativement rares dans la population ou pour des subdivisions administratives plus fines, le département par exemple. En contrepartie, à la différence de l'ESAM dont l'échantillon de ménage sera plus réduit, le questionnaire de l'ESP est lui, plus léger.

c). L'ESP est une enquête transversale à passage unique. Toutefois, à travers des questions rétrospectives, elle permet de saisir les conditions de vie des ménages une année auparavant ou de la comparer aux conditions de vie au moment de l'enquête. Les aspects saisonniers, à proprement parler, seront étudiés en détail dans l'ESAM. Si elle est répétée à intervalles rapprochés, l'ESP permettra de suivre et d'évaluer l'évolution des conditions de vie des ménages.

d). L'ESP va être répétée à intervalles rapprochés. Elle deviendrait alors, à moyen et à long termes, un outil de suivi et d'évaluation des conditions de vie des ménages et des effets des politiques gouvernementales. Avec l'ESAM) et l'Enquête Communautaire, l'ESP doit permettre de renforcer les capacités des services de statistique et de planification des pays participants. Comme telle, elle s'intègre parfaitement dans le programme d'activités de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

e). L'ESP est une enquête rapide (la durée des opérations jusqu'à la l'analyse est prévue pour 9 mois), contrairement à l'enquête intégrale dont les phases de collecte dureront une année entière. La nécessité d'une production rapide des données est basée sur les deux considérations suivantes:

- avec l'application des politiques d'ajustement structurel les conditions de vie des ménages évoluent rapidement. Les responsables de politiques doivent donc disposer, avec un minimum

de retard, de données à jour pour élaborer et mettre en oeuvre les politiques appropriées;

- la rapidité dans la production de données d'enquête destinées à des fins de politique augmente la valeur de ces informations.

f). L'ESP est une enquête dont l'organisation (collecte et saisie) est décentralisée au niveau de la région. Cette décentralisation va permettre de procéder à la saisie des données aussitôt que possible après la collecte.

g). Enfin, l'ESP est une enquête qui couvre plusieurs domaines parmi lesquels il y a la composition et la taille des ménages, l'emploi, la santé, l'éducation, le logement, la nutrition, l'activité économique, les dépenses, les sources de revenu et le patrimoine des ménages, l'accès aux services de base, l'état nutritionnel des enfants, etc... Certains de ces domaines sont purement économiques; d'autres sont d'ordre social; d'autres encore, tels que les activités et la production sont à la fois sociaux et économiques. Cette diversité des thèmes de l'enquête témoigne de la diversité et de la complexité du bien-être des ménages, un phénomène que l'enquête cherche à appréhender. Cependant, l'ESP n'est spécialisée dans un seul de ces domaines. Aussi ne traite-t-elle aucun de ces domaines dans les détails. Ceci détermine dans une large mesure le contenu de son questionnaire.

#### 2.4. Limites de l'ESP

Il est important de signaler que l'ESP ne constitue pas une évaluation des effets du PAS, programme lui-même en cours d'application depuis 1979. Une telle évaluation suppose que fussent connues et mesurées les conditions de vie à la veille de l'application des PAS. Non seulement il n'existait pas de telles données, mais il faudrait pouvoir faire la part de la détérioration des conditions de vie qui est due à l'ajustement et celle due à la pauvreté chronique. La méthodologie de l'ESP ne permet pas de faire cette distinction entre la pauvreté chronique et les effets de l'ajustement. De plus, l'ESP ne mesure aucune variable au niveau macro-économique (politiques fiscales, suppression de subventions, désengagement de l'Etat...) ou méso-économique (infrastructures sociales et économique), se contentant de postuler que les effets observés au niveau micro-économique (des ménages) sont attribuables à l'ajustement. Il est difficile de dire que telle mesure est responsable de tel effet et c'est de l'humilité scientifique que de reconnaître que même si une association peut être observée entre la mise en application des PAS et la détérioration des conditions de vie des ménages, la causalité reste toujours difficile à établir.

## 2.5. Questionnaire de l'ESP

Le contenu de ce questionnaire a été volontairement réduit dans le souci de produire des données utiles aux décideurs et planificateurs dans des délais relativement courts et sur des secteurs clefs du Développement. Par ailleurs, l'ESAM qui est complémentaire de l'ESP, permettra d'entrer dans les détails de certaines questions. Le questionnaire contient 13 sections qui sont présentées ci-après.

### SECTION 0: IDENTIFICATION DU MENAGE

Le ménage est une entité qui peut être parfois difficile à identifier. Cette section du questionnaire cherche à en saisir les caractéristiques pertinentes (ethnie/nationalité, état matrimonial, religion, présence/absence durant l'interview durée d'existence du ménage, résidence antérieure du ménage, identification de la personne qui prend les décisions en l'absence du chef de ménage, identification du répondant, langue utilisée, recours à interprète pendant l'interview.

### SECTION 1: DENOMBREMENT DU MENAGE

Bien que le ménage soit un ensemble d'individus, chaque membre a ses propres caractéristiques. Pour des raisons pratiques et analytiques, ces membres sont identifiés et dénombrés avec certaines de leurs caractéristiques pertinentes. ce dénombrement est effectué dans cette section du questionnaire. Ces informations vont permettre de classer les ménages selon la taille, la composition et le sexe du chef de ménage et d'obtenir des information sur la distribution par âge.

### SECTION 2: SANTE

Elle porte sur les consultations médicales effectuées par chacun des membres du ménage au cours des dernières semaines et les services consultés. La section n'a pas comme objectif d'appréhender l'état de santé des membres du ménage. Il s'agit plutôt d'évaluer le montant des dépenses consacrées à ces consultations effectuées pour raisons de Santé et à l'achat de médicaments au cours des deux dernières semaines qui ont précédé l'enquête.

### SECTION 3: EDUCATION

Elle concerne toutes les personnes âgées de 6 ans ou plus. Les politiques de désengagement de l'Etat et de restrictions budgétaires ont eu des effets sur les infrastructures sociales. Il convient d'examiner comment les différentes catégories socio-économiques des ménages sont affectées eu égard à l'éducation. La section permettra d'établir donc des indicateurs sur la scolarisation, l'alphabétisation, le redoublement, le retard et l'abandon scolaires. Ces statistiques peuvent être obtenues a partir des statistiques scolaires. Mais l'ESP permet de les croiser avec d'autres informations, notamment les conditions de vie des ménages, ce que ne permet pas les statistiques

administratives.

#### **SECTION 4: CHÔMAGE ET MIGRATION**

La section s'intéresse à toutes les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle saisit le statut d'emploi au cours de la dernière semaine de tous les membres du ménage. Les migrations individuelles constituent des stratégies d'adaptation aux conditions difficiles nées de l'ajustement. Cette section permet aussi de saisir l'ampleur de la migration et l'origine des migrants.

#### **SECTION 5: EMPLOI PRINCIPAL**

Les revenus d'un ménage proviennent des activités économiques qu'exercent les membres du ménage. Avec la crise de l'emploi notamment en période d'ajustement, les populations diversifient les activités économiques secondaires pour subvenir aux besoins de leur ménage. C'est ce qui justifie l'inclusion de l'activité secondaire dans le questionnaire. La saisie de l'emploi précédent permettra d'examiner les effets des mesures de compression de personnel, de fermeture d'entreprises et de la politique des "départs volontaires" sur l'emploi. Un effort a été fait pour distinguer le secteur informel du secteur formel. En effet, le secteur formel se distingue du secteur informel par le fait que les travailleurs du premier secteur cotisent à un fonds de retraite et ont droit aux congés payés, entre autres.

#### **SECTION 6: LOGEMENT ET CONFORT**

Le statut d'occupant d'un logement et la qualité et le confort de ce logement sont des indicateurs importants du niveau de vie des ménages. La section 6 s'intéresse donc à cet aspect du bien être. Mais ces éléments peuvent avoir subi une influence des politiques d'ajustement structurel. Aussi cherche-t-on à mesurer l'évolution de ce confort au cours des deux dernières années.

#### **SECTION 7: ACCÈS AUX SERVICES DE BASE**

La rareté des ressources en période d'ajustement peut se traduire par la faible utilisation des infrastructures sociales de base, d'autant plus d'ailleurs que des frais sont demandés aux usagers et que la qualité des services peut n'être plus satisfaisant, suite au désengagement de l'Etat. L'accessibilité à ces infrastructures constitue une mesure des conditions de vie des ménages. Cette section s'intéresse non seulement à l'accès aux infrastructures sociales de base (marchés, écoles, centres de santé, transports publics) mais aussi à leur utilisation effective par les ménages ainsi qu'aux moyens utilisés et au temps mis pour s'y rendre. On y cherche aussi à connaître les raisons pour lesquelles le ménage n'utilise pas ces services.

## **SECTION 8: BÉTAIL ET EXPLOITATION AGRICOLE**

La section 8 comprend la sous-section 8A qui porte sur le Bétail et la section 8B qui porte sur la production agricole. La grande majorité des ménages au Sénégal tirent leurs revenus des activités agricoles et de l'élevage. Le nombre de têtes de bétail constitue alors une mesure importante du bien-être des ménages agricoles. La sous-section 8A saisit le nombre de tête de Bétail et une appréciation de l'évolution au cours des 12 derniers mois de ce Bétail.

La sous-section 8B permet de recueillir des renseignements portant sur les cultures les plus importantes pratiquées par le ménage, les superficies consacrées à ces cultures, l'utilisation qui en est faite, les revenus qui en sont tirés, les débouchés, le recours aux services de vulgarisation, l'utilisation des facteurs de production agricoles (engrais, main d'oeuvre salariée, crédit), etc... Les données de cette section doivent donc permettre de classer les ménages agricoles selon la possession du bétail et les principales productions agricoles.

Le ménage n'est pas toujours une unité homogène eu égard à sa fonction de production. Des arrangements s'opèrent en son sein pour produire certains produits agricoles. Ces arrangements donnent lieu à des sous-unités de production qui peuvent varier selon le type de culture. C'est ainsi que certaines cultures sont pratiquées en association par tous les membres actifs du ménage, tandis que pour d'autres on observe une spécialisation par sexe. Le questionnaire tente de saisir ces arrangements.

## **SECTION 9: ENTREPRISES NON-AGRICOLES**

Nombre de ménages tirent leur revenus partiellement ou entièrement d'entreprises non agricoles. Ce sont ces entreprises qui sont saisies dans cette section. La majorité de ces entreprises appartient au secteur non structuré. La section saisit les activités ainsi que l'évolution des volumes de ventes au cours des deux dernières années. Le nombre d'entreprises non agricoles par ménage est limité à quatre. Il est raisonnable de penser que peu de ménages auront plus de quatre entreprises non agricoles.

## **SECTION 10: DEPENSES DU MENAGE**

Le niveau des dépenses totales et celui des dépenses alimentaires constituent des indicateurs les plus utilisés pour mesurer la pauvreté. Mais la politique d'austérité avec ses corollaires - désengagement de l'Etat de certains secteurs, privatisation dans d'autres, réduction ou suppression des subventions de certains produits, imposition de frais aux usagers de certains services publics, ajustement des prix de nombre d'articles de consommation, faibles opportunités et pertes d'emploi, strict contrôle des effectifs de la fonction publique, etc... - a dû affecter et modifier la structure des dépenses des ménages. Ces effets sont ressentis différemment par les diverses catégories socio-économiques.

L'ESP cherche à faire une évaluation de toutes les dépenses du ménage au cours des 30 derniers jours.

L'évolution de ces dépenses durant les douze derniers mois qui ont précédé l'enquête par rapport aux douze mois précédents présente un intérêt pour cette étude: il s'agit de voir si les conditions de vie des ménages se sont améliorées ou dégradées dans un passé récent. Lorsque l'ESP est répétée sur une certaine période, une analyse de l'évolution des ces dépenses de consommation permettra de prévenir à temps les pouvoirs publics de l'amélioration ou la détérioration des conditions de vie des ménages.

#### **SECTION 11: REVENUS DU MENAGE**

Le revenu étant un indicateur socio-économique par excellence, sa saisie permettra le classement des ménages selon les principales sources et le niveau de revenus. Cette section s'intéresse également à l'évolution de ces revenus au cours des 12 derniers mois. Vingt quatre sources de revenu ont été retenues, ce qui est largement suffisant pour les besoins de cette enquête.

#### **SECTION 12: AVOIRS DU MENAGE**

Le patrimoine du ménage est un indicateur de son niveau socio-économique et c'est en tant que tel qu'il est retenu dans ce questionnaire. Une nouvelle acquisition ou une perte des biens de ce patrimoine peut être un indicateur important de l'évolution de la situation économique du ménage. Le patrimoine du ménage comprend les propriétés et terres (section 9A), équipements professionnels servant à la production ou à l'exploitation des entreprises agricoles ou non-agricoles et les articles de luxe.

#### **SECTION 13: MESURES ANTHROPOMETRIQUES**

Cette section permet de recueillir des informations sur le poids et la taille des enfants âgés de 6 mois exacts à 59 mois révolus. Ces mesures servent à évaluer le degré de malnutrition parmi les enfants. Comme les indicateurs d'ordre économique, elles constituent aussi un indicateur de l'état de santé des enfants et du bien-être social et économique des ménages.

## CHAPITRE IV CONCEPTS ET DEFINITIONS

Certaines informations vous sont directement fournies par le répondant ou la personne concernée par elles. Elles ne nécessitent pas de définitions particulières. C'est ainsi que, est Wolof qui déclare l'être. D'autres informations nécessitent que vous connaissiez les concepts qui les sous-tendent. La maîtrise de tels concepts est primordiale et indispensable au succès de votre travail. Les plus importants de ces concepts sont passés en revue ci-après.

### SITUATION DE RESIDENCE

L'ESP s'adresse à la population de droit; c'est-à-dire celle résidant habituellement dans le ménage. Mais parce que certaines questions font référence à une période de 12 mois, la définition de la situation de résidence doit tenir compte de cette période pour refléter les objectifs de cette enquête. Il est donc plus indiqué d'adopter une définition de situation de résidence qui tienne compte de la composition moyenne du ménage pendant la période des 12 derniers mois ayant précédé le passage de l'enquêteur.

Trois critères sont retenus pour qu'une personne soit considérée comme membre du ménage.

1. La personne doit vivre habituellement dans le ménage et y prendre ses repas.

2. La personne doit reconnaître l'autorité d'un chef, le chef du ménage.

3. La personne doit avoir été présente dans le ménage pendant six mois au moins au cours des 12 derniers mois. Si une personne est absente du ménage pour plus de six mois au cours des 12 derniers mois, elle ne peut plus être considérée comme membre du ménage, (sauf exception expliquée plus bas). Si une personne est présente dans le ménage depuis moins de six mois, elle n'est pas membre même si elle doit rester définitivement.

Cependant, il y a quatre exceptions à cette règle des six mois:

- a. Le CM reste un membre du ménage même s'il est absent pendant plus de 6 mois au cours des 12 derniers mois.
- b. les enfants nouveau-nés sont membres du ménage même s'ils ont moins de six mois d'âge.
- c. les femmes venues en mariage seront considérées comme membres du ménage même si elles n'ont pas encore fait six mois dans leur nouveau ménage.
- d. les élèves, les étudiants et les travailleurs saisonniers qui n'ont vécu dans aucun autre ménage ou n'en n'ont pas fait partie seront considérés comme membres du ménage.

Les personnes ayant fait moins de six mois dans les ménage autres que celles indiquées ci-dessus seront considérées comme des visiteurs et ne sont pas recensées.

### MENAGE ET CHEF DE MENAGE

Le ménage est l'unité d'observation dans cette enquête. Il importe que maîtrisiez sa définition et les cas

particuliers. Puisque la liste des ménages servira de base de tirage de l'échantillon, il importe que tous les ménages du DR soient bien identifiés dès le stade de constitution de la liste des ménages, c'est-à-dire au moment où chaque enquêteur remplit le formulaire de dénombrement des ménage. Le ménage est un ensemble de personnes, parents ou non, vivant dans la même concession, prenant en commun leurs repas quotidiens, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM). Ce concept correspond à l'appellation "ndieul" en Wolof, "ngank" en Sérér, "hirande" en Toucouleur, "sikiro" en Mandingue ou Socé, etc...

Le concept est bien connu des enquêtés. Dans bien des cas donc il suffira de demander combien de Ndieul il y a dans le logement. Mais même si les enquêtés connaissent ce concept, un certain nombre de questions doivent être posées pour s'assurer que les ménages sont bien identifiés surtout lorsque la concession ou l'immeuble est complexe et compte plusieurs ménages. De nombreux cas particuliers de ménage se posent, ils sont traités ci-après.

Considérez comme un ménage distinct (les conditions de résidence étant remplies):

- 1- toute personne qui vit seule et prend ses repas seule.
- 2- Les personnes qui logent dans une concession et louent un bol au sein ou en dehors de la concession doivent être considérés comme un ménage à part.
- 3- Les personnes qui louent ou logent dans une concession ne louent pas de bol mais prennent leurs repas ailleurs dans une autre concession ne sont pas comptées dans les ménages de cette concession. Elles sont recensées dans les ménages où elles prennent leur repas. Il est extrêmement important de veiller à ce qu'il n'y ait pas double compte de telles personnes. C'est au moment du listing des ménages qu'il faut veiller à ne pas rattacher de telles personnes à des ménages de concessions où elles passent la nuit.
- 4- Plusieurs femmes d'un même mari vivant ensemble et partageant le même repas constituent un seul ménage. Si elles vivent ensemble et ne partagent pas le même repas pour une bonne partie de l'année, elles constituent des ménages distincts. Elles constituent également des ménages distincts si elles ne vivent pas ensemble. Les hommes polygames seront recensés dans le ménage où ils ont passé la nuit précédé la jour du listing du ménage. En ce qui concerne les dépenses et les revenus des ménages polygames, référez vous aux section DEPENSES et REVENUS respectivement.
- 5- Les domestiques (bonnes, boys, etc...) ne font pas partie du ménage où ils travaillent même s'ils y prennent le repas et y passent la nuit.

6- Certains ménages sont collectifs. Un ménage collectif est constitué par l'ensemble des personnes d'une institution qui n'ont pas de lien de parenté mais qui vivent en commun pour des raisons de voyage, d'études, de santé, de discipline ou de travail dans des lieux tels que les hôtels, les internats, les daaras, les casernes, les prisons, les chantiers... Ces habitats seront indiqués dans la fiche de dénombrement des concessions et de celle de dénombrement des ménages, mais ils ne font partie de la base de sondage et ne seront pas enquêtés.

#### RECONDANT

C'est la personne qui répond aux questions. En règle générale ce sera le chef de ménage. Mais si ce dernier n'est pas présent, la personne qui prend les décisions sera le répondant. Il n'est pas exclu que les autres membres du ménage participent à l'interview. Pour certaines questions en effet, ces membres du ménage connaissent les réponses aux questions mieux que le CM ou le répondant. Pour chaque section associez à l'interview la personne qui peut donner le mieux les informations. En particulier, les femmes connaissent mieux que les hommes les dépenses de santé et d'alimentation.

#### NOYAU FAMILIAL

Le noyau familial correspond plus ou moins à la famille "biologique". Il est composé des parents (ou de l'un des parents) et de leurs descendants directs (enfants) non accompagnés et de toute autre personne dépendant directement. Par extension, le mari, plusieurs épouses et les enfants non accompagnés (sans conjoint ou descendant direct) forment un seul noyau familial dès l'instant qu'ils font partie d'un même ménage. Le même noyau familial peut comprendre des ascendants directs (père ou mère du Chef du Noyau familial), des frères et soeurs, neveux, nièces, oncles, etc... non accompagnés à condition que ceux-ci fassent partie du même ménage.

Tout membre du ménage fait partie d'un seul et d'un seul noyau familial du ménage.

Certains désignent les noyaux familiaux comme "ménages dépendants". Nous éviterons cette terminologie.

#### LES CONCEPTS ECONOMIQUES

Vis à vis de l'activité économique, la population en âge de travailler (en l'occurrence celle âgée de 10 ans ou plus) se divise en deux grandes catégories: celle disponible pour la production des biens et services ou POPULATION ACTIVE et celle qui ne l'est pas ou POPULATION INACTIVE. Certaines personnes disposées à produire des biens et services le font en fait au cours d'une période de référence donnée: elles constituent la population ACTIVE OCCUPEE. Une personne est occupée si elle exerce une activité professionnelle rémunérée ou rémunératrice (emploi salarié ou non salarié) durant une période de référence. D'autres personnes, bien que disponibles, ne participent pas à

l'activité économique au cours de cette même période de référence: elles constituent la population en CHOMAGE.

### SITUATION (OU STATUT) DANS LA PROFESSION

La population occupée peut, à son tour, être classée selon la situation dans la profession. Cette classification cherche à savoir si l'actif occupé est employeur, indépendant, apprenti, aide familial (ou travailleur familial non rémunéré) ou salarié.

#### EMPLOYEUR

C'est un actif exploitant sa propre entreprise ou exerçant une profession pour son propre compte et employant au moins une personne qu'il rémunère en espèces et éventuellement en nature (logement, nourriture, transport). La femme qui ne s'occupe que des travaux ménagers mais emploie une bonne qu'elle paie, n'est pas à considérer comme employeur. Par contre, l'éleveur qui emploie un berger qu'il rémunère est à prendre comme employeur/éleveur. La personne qui utilise des *sourghas* qui sont payés en nature est un employeur.

#### INDEPENDANT (OU PERSONNE A SON COMPTE)

C'est un actif travaillant pour son propre compte en exploitant sa propre entreprise ou en exerçant un métier mais qui n'emploie pas un seul salarié.

#### AIDE FAMILIAL OU TRAVAILLEUR FAMILIAL NON REMUNERE

C'est un actif travaillant pour un membre de sa famille (la famille étant considérée au sens large) sans percevoir de rémunération.

#### SALARIE

C'est un actif exerçant une activité pour laquelle il perçoit un salaire en espèces et éventuellement en nature de la part d'un employeur public ou privé. Les ouvriers percevant un salaire et les fonctionnaires des secteurs publics privés sont des salariés. Les *sourghas* payés en nature ainsi que les domestiques sont aussi des salariés.

#### CHOMEUR (OU ACTIF INOCCUPE)

C'est une personne qui ne travaille pas et qui est à la recherche d'un emploi rémunéré ou rémunérateur au cours d'une période de référence donnée. Le chômeur peut manifester la recherche d'un emploi de plusieurs façons:

- par inscription au service de la main-d'oeuvre souvent restant longtemps sans résultat (ce qui peut entraîner un découragement de la part du chercheur);
- par annonce dans un journal;
- par envoi de lettre;
- par relation personnelle;
- en faisant du porte à porte, etc...

Il peut avoir travaillé au préalable ou être à la recherche de son premier emploi.

### LES PERSONNES INACTIVES

Les personnes en âge de travailler qui n'exercent pas une activité professionnelle et ne sont pas à la recherche d'un emploi constituent la population inactive.

Une personne inactive peut être:

- élève ou étudiant quand il consacre la plus grande partie de son temps aux études;
- retraité ou rentier lorsqu'il n'exerce plus aucune activité économique mais reçoit une pension de l'Etat ou de toute autre organisme.
- malade, invalide ou impotent, c'est-à-dire que, en raison de son handicap, n'exerce aucune activité économique. Les rentiers et les vieillards qui ne sont pas retraités (ne reçoivent de pension) entrent dans cette catégorie.
- ménagère (ou femme au foyer), lorsqu'elle s'occupe exclusivement des travaux ménagers de son propre ménage;

### EMPLOI OU PROFESSION

C'est l'activité économique qu'exerce un individu au cours d'une période de référence donnée. Le code des professions est en annexe 4. Il est assez détaillé pour que vous retrouviez toutes les professions que vous rencontrerez sur le terrain. Lorsque vous avez des difficultés pour retrouver le code, inscrivez en toutes lettres la profession et codez plus tard, avant de rendre le questionnaire.

### BRANCHE OU SECTEUR D'ACTIVITE

La branche d'activité est l'activité exercée par le service qui emploie une personne, ce qui n'est pas à confondre avec l'activité de l'individu lui-même. Un chauffeur (profession) peut être employé par la fonction publique, auquel cas sa branche d'activité est "Fonction publique". Il peut être employé par une entreprise de confection de chaussures, auquel cas sa branche d'activité est "Confection de chaussures". Il peut être chauffeur (profession) indépendant (statut d'emploi), alors sa branche d'activité est "Transport". Ainsi donc la profession ne détermine pas la branche d'activité, sauf peut être dans le cas des indépendants du secteur informel pour lequel l'emploi et la branche sont souvent proches. Si vous ne pouvez pas retrouver le code pendant l'interview, inscrivez en toutes lettres la branche et codez plus tard.

Le code des branches d'activité est articulé en grand groupes (exemple, COMMERCE) et en sous-groupes (exemple, Acheteurs et explorateurs de produits agricoles (610).

Etudiez les branches ci-dessus, se rapportant toutes au commerce.

## 6 - COMMERCE

- 610 - Acheteurs et exportateurs de produits agricoles
- 611 - Vendeurs de véhicules, engins, pneumatiques  
(MATFORCE, HONDA, RENAULT...)
- 612 - Froid, mécanographie, machines
- 613 - Matériaux de construction (ciment, fer, sable,  
briques, etc)
- 614 - Quincaillerie, droguerie
- 615 - Produits pharmaceutiques
- 616 - Céréales (mil, riz, maïs,...)
- 617 - Alimentation, boissons, tabacs
- 618 - Fruits et légumes
- 619 - Vêtements, tissus, chaussures
- 620 - Matériels électriques et électroniques
- 621 - Librairie, papeterie
- 622 - Poisson, volaille, boucherie, charcuterie
- 623 - Ferrailage
- 624 - Charbon de bois et bois de chauffe
- 625 - Paille d'arachide et aliment de bétail
- 626 - Ustensiles de cuisine
- 627 - Pièces détachées
- 628 - Machines et matériels (agricoles, industriels...)
- 629 - Ecorce, fibres et racines
- 630 - Parfums, savons, et autres cosmétiques
- 631 - Matériel et mobiliers de bureau
- 632 - Produits pétroliers, essencerie
- 633 - Matériel de musique
- 634 - Représentants de commerce
- 635 - Restaurants, bars, buvettes et débits de boissons
- 636 - Hôtels et campements touristiques
- 639 - Autres activités commerciales (à préciser)

Vous coderez les groupes détaillés à 3 chiffres et non pas les grands groupes qui ne comptent qu'un chiffre.

### TRANSFERTS DE REVENUS

Il s'agit des biens (transferts en nature) ou de l'argent (transferts en espèces) reçus d'un tiers ou d'un autre ménage ou envoyés à un tiers ou à un autre ménage, à l'exception des paiements effectués en échange de marchandises ou de services achetés par le ménage, des crédits et des prêts. Ces transferts occupent une place importante dans les revenus et les dépenses des ménages et on ne peut expliquer le niveau de vie de ces derniers si on ne les prend pas en compte. Leur intensité s'explique, entre autres, par l'urbanisation récente qui fait que les travailleurs des villes ont encore des liens avec leur famille d'origine rurale, par les migrations internationales, et par d'autres phénomènes d'ordre socio-culturel. Ils se font dans tous les sens: de la campagne vers la ville ou inversement; de l'étranger vers le Sénégal ou inversement; au sein du milieu rural ou au sein du milieu urbain.

**AGE:**

En démographie, l'âge est généralement mesuré en mois révolus pour les enfants, ou en années révolues pour les adultes. Le cas idéal est d'avoir l'année et le mois de naissance, laissant à la machine le soin de calculer l'âge. Mais ceux-ci ne sont pas toujours connus dans nos pays où l'état civil est encore déficient. Même quand les pièces d'état civil existent, du fait des jugements supplétifs établis longtemps après la naissance, les âges portés sur ces jugements ne sont pas souvent corrects.

L'âge en années révolues est le nombre d'années complètes écoulées depuis la naissance. De même, l'âge en mois révolus est le nombre de mois entiers qui se sont écoulés depuis la naissance. L'âge exact est le nombre d'années et de mois écoulés depuis la naissance. Il est obtenu en multipliant par 12 le nombre d'années écoulées et en ajoutant à ce résultat le nombre de mois écoulés depuis le dernier anniversaire.

Quelques exemples de détermination de l'âge sont présentés ci-après.

a. Une personne née le 15 Mars 1981 est âgée de 10 ans exacts au 15 Mars 1991, c'est-à-dire qu'elle célèbre son 10<sup>ème</sup> anniversaire le 15 Mars 1991; elle aura 10 ans révolus jusqu'au 14 Mars 1992. Le 15 Mars 1992 elle fête son 11<sup>ème</sup> anniversaire et entre donc dans ses 11 ans révolus. Ainsi, si le mois et l'année de naissance sont connus, l'âge en années révolues est obtenu comme suit:

AGE = ANNEE DE L'INTERVIEW - ANNEE DE NAISSANCE, si le mois de l'interview est plus grand (vient après) que le mois de naissance. Notez ainsi qu'à la date de l'interview la personne a déjà fêté son dernier anniversaire.

AGE = ANNEE DE L'INTERVIEW - ANNEE DE NAISSANCE - 1 Si le mois de l'interview est inférieur (vient avant) au mois de naissance. Notez dans ce cas que la personne n'aura pas encore célébrer son dernier anniversaire.

. Si le mois de l'interview est égal au mois de naissance, le jour d'interview peut départager: lorsque le jour de l'interview est supérieur (vient après) au jour de naissance on est alors dans le cas 1.

. Si le jour de l'interview est inférieur (vient avant) au jour de naissance, on est alors dans le cas 2.

Il devient clair que si le mois de naissance n'est pas connu, l'âge en années révolues ne peut être déterminé qu'avec une année d'incertitude.

Une personne née en 1981 est âgée de 9 ou 10 ans au 15 Mai 1991, parce qu'on ne connaît pas le mois de naissance. Cette ambiguïté existe toujours pour les personnes dont le mois de naissance n'est pas connu. L'âge en mois révolus peut être déterminé de la même manière que précédemment. On compte les années révolues que l'on multiplie par 12, et on ajoute à ce résultat le nombre de mois qui se sont écoulés depuis le dernier anniversaire.

Un enfant né le 19 Juillet 1987 est âgé, au 18 Juillet 1991 de:  $3 \times 12 + 11 \text{ mois} = 36 + 11 = 47 \text{ mois}$ .

Age en mois révolus = (année de l'interview - année de naissance - 1)  $\times$  12 + nombre de mois révolus.

\* Il lui fallait seulement 1 jour pour avoir 4 ans exacts. Un enfant né le 13 Septembre 1986 enquêté le 15 Septembre 1991 est âgé de  $1991 - 1986 = 5 \text{ ans}$  (15 Sept. > 13 Septembre). En mois, cela fait:  $12 \times 5 + 0 = 60 \text{ mois}$ . Cet enfant n'est pas à mesurer dans cette enquête où on ne mesure que des enfants âgés de 6 à 59 mois

Par contre, un enfant né le 15 Septembre et enquêté le 12 Septembre est âgé de  $1991 - 1986 - 1 = 4$  ans révolus (parce que 15 Septembre, date de sa naissance  $>$  12 Septembre, date de l'interview).

En mois révolus:

$$4 \times 12 + 11 = 48 + 11 = 48 + 11 = 59 \text{ mois.}$$

Qu'en est-il alors de l'enfant né le 15 Septembre. Il a 5 ans exacts le 15 septembre 1991, soit  $5 \times 12 = 60$  mois.

Strictement parlant, cet enfant n'est pas à mesurer.

L'attraction de certains chiffres tels que 0, 2, 5, 6, 12, 18, 24, 36, 42, 48 a été également observée à l'occasion de nombreuses enquêtes. Il faudrait autant que possible éviter de tels phénomènes.

## C H A P I T R E    I V

### I N S T R U C T I O N S

Vous avez une double responsabilité dans l'organisation et le déroulement de cette enquête: une responsabilité administrative et une responsabilité technique.

**5.1. Rôle administratif:** Vous êtes responsable:

- a) de la publicité de l'enquête sur le terrain et de la sensibilisation des autorités locales;
- b) de la gestion du matériel et des équipements
- c) de l'hébergement de l'équipe;
- d) de l'organisation de la popote;
- e) de la gestion de la caisse d'avance;
- f) du recours aux interprètes et guides, si nécessaire;
- g) des autorisations d'absence des membres de l'équipe;

Ces tâches sont décrites dans les détails ci-après

#### **a) - Publicité et sensibilisation**

En tant que représentant de l'ESP sur le terrain, vous devez vous présenter et présenter votre équipe aux autorités administratives, coutumières, religieuses locales. Expliquez-leur les raisons de votre visite et les objectifs de l'enquête. Expliquez succinctement la notion de sondage pour les préparer à comprendre que tous les ménages ne seront pas enquêtés. Insistez particulièrement sur le caractère non fiscal et non policier de l'enquête. Ne faites aucune promesse sur les préoccupations de la communauté qui vous seront éventuellement exposées. La précision dans la mesure des quantités produites et vendues est d'une grande importance pour l'enquête. Dans ce cadre vous serez amenés à prendre contact avec les peseurs, les encadreurs de base, les ABP, pour avoir l'expression des unités locales en kilogrammes.

#### **b) - Gestion du matériel et de l'équipement**

Vous êtes entièrement responsable du matériel, de l'équipement qui est mis à la disposition de l'équipe. Ce matériel est à utiliser exclusivement pour les besoins de l'enquête. Il ne peut être ni donné ni prêté à un tiers. L'équipement sera comptabilisé à la fin de l'opération et gardé pour les enquêtes futures. Assurez donc son entretien. Tout équipement perdu sera remplacé aux frais du contrôleur.

\* Pour le véhicule et le carburant, vous devez obligatoirement veiller et mettre à jour le carnet de bord du véhicule pour vos déplacements et l'utilisation du véhicule.

#### **c) - Hébergement de l'équipe**

Hors de Dakar, il est préférable que l'équipe loge ensemble, d'autant que le matériel de cuisine par exemple est commun. Vous prendrez les contacts

nécessaires auprès des autorités locales pour assurer le logement de l'équipe.

**d) - Organisation de la popote**

Hors de Dakar, il est souhaitable que l'équipe fasse popote ensemble. Vous en étudierez les modalités pratiques avec toute l'équipe: montant des participations individuelles, gestion des dépenses, heures de repas, utilisation du matériel de cuisine, etc...

**e) - Gestion de la caisse d'avance**

Il vous sera remis une caisse d'avance pour parer à certaines dépenses sur le terrain: réparations et entretien des véhicules, traversées, recours à des interprètes et guides, cas d'urgence, etc... La gestion de cet argent vous incombe et vous aurez à la justifier. Il sera exigé des reçus des dépenses engagées. Le modèle de ces reçus vous a été distribué. L'argent de la caisse d'avance n'est pas à prêter aux membres de l'équipe. Des contrôles seront effectués à tout moment. Une bonne gestion sera très appréciée par les responsables de l'enquête.

**f) - Recours aux interprètes et guides**

Même si pendant le recrutement des enquêteurs il a été tenu compte des langues que ceux-ci parlent, il peut arriver que l'enquêté et l'enquêteur ne parlent aucune langue en commun. Le recours à un interprète s'impose alors. Expliquez à l'interprète le caractère confidentiel des informations. Il vous appartient, en tant que contrôleur, de trouver un interprète. Il est préférable qu'il soit connu et accepté de l'enquêté.

**g) Absence de membres de l'équipe:**

Comme le calendrier des opérations doit être rigoureusement respecté, les absences ne seront autorisées que dans des cas exceptionnels. Si un enquêteur, un chauffeur ou un cartographe doit s'absenter, prenez toutes les dispositions nécessaires pour que le travail se poursuive sans perturbations. Si l'absence d'un enquêteur doit dépasser trois jours, informez immédiatement votre superviseur. L'absence du chauffeur ou du cartographe est à notifier aussitôt au superviseur pour que des mesures appropriées soient prises immédiatement.

**5.2. Responsabilités techniques**

Sur le plan technique, l'exécution de l'enquête sur le terrain repose sur votre entière responsabilité. C'est à vous donc de donner des ordres aux enquêteurs, au chauffeur et au cartographe membres de votre équipe. Vous ne recevrez d'ordres que de votre superviseur et des responsables de l'enquête.

- Le dénombrement des ménages sera entrepris au fur et à la mesure des travaux de terrain. Ce sera donc la première

tâche de l'équipe dans chaque DR avant d'effectuer les interviews.

- On prévoit 60 à 80 minutes par interview au début; 50 minutes à 60 minutes une fois que les enquêteurs seront rodés.
- On prévoit une moyenne de 5 interviews par jour et par enquêteur une fois que l'équipe est sur place.
- Pour chaque DR on prévoit 1 jour de déplacement, contact avec les autorités et reconnaissance des limites du DR; 1 jour pour le dénombrement des ménages et le tirage de l'échantillon, et 1 jour pour les interviews.
- Chaque équipe sera composée de 4 enquêteurs, 1 contrôleur, 1 anthropomètre et 1 chauffeur.
- Les enquêteurs travailleront 6 jours par semaine.

Sur la base de ces paramètres on estime que le travail pourra être fait par 14 équipes en 4 mois.

En milieu urbain, les déplacements prennent moins de temps, et toutes choses égales par ailleurs, l'enquête devrait aller plus rapidement qu'en zone rurale.

Votre rôle technique consiste en des tâches ci-après:

- 1 - Reconnaissance des limites des DR échantillons;
  - 2 - Listing des concessions;
  - 3 - Listing des ménages;
  - 4 - Rassemblement des listings des ménages et confection d'une liste séquentielle unique des ménages;
  - 5 - tirage de l'échantillon des ménages;
  - 6 - Tirage du sous-échantillon des ménages dont les enfants seront pesés et mesurés;
  - 7 - Affectation des ménages aux agents;
  - 8 - contrôle de correction des questionnaires;
  - 9 - Interventions auprès des enquêtés réticents;
  - 10 - Sélection des ménages de remplacement;
  - 11 - Rassemblement de tous les questionnaires et constitution du dossier DR;
  - 12 - Acheminement du dossier vers le centre de saisie;
  - 13 - Mise en route de l'équipe vers le DR suivant;
- Ces tâches sont décrites dans les détails ci-dessous:

#### **1. Reconnaissance du DR**

Ce travail se fait ensemble par toute l'équipe, le cartographe compris. Servez-vous de la carte du DR. En tant que contrôleur, assurez-vous que tous les membres de l'équipe peuvent reconnaître les limites du DR.

#### **2. Listing des concessions**

Les concessions sont numérotées par tous les membres de l'équipe ensemble. Les numéros sont séquentiels: 001, 002, 003, etc... Faites le numérotation selon une orientation géographique donnée. Les concessions et les immeubles vides sont à numérotés. C'est de cette manière seulement que l'on peut vérifier qu'elles sont vides. Les numéros seront inscrits sur les portes à l'entrée des concessions, de manière à ce que qu'ils soient bien visibles. Contrairement à l'habitude acquise à la Direction de la Statistique, un immeuble constitue une et une seule

concession. Les appartements qui le composent ne peuvent pas être considérés comme des immeubles séparés.

Le formulaire sur la "LISTE DES CONCESSIONS ET DES IMMEUBLES" est rempli à cette occasion. Utilisez les cahiers de visite du Recensement de 1988. Ces cahiers peuvent vous donner des indications valables, mais pas toujours actuelles.

### 3. Listing des ménages

Une fois les concessions numérotées, affectez les numéros aux enquêteurs et au cartographe pour qu'ils effectuent les listings des ménages. Les ménages sont numérotés séquentiellement au sein de chaque concession. Chaque agent enquêteur travaille individuellement dans la constitution des listes de ménages. Le formulaire de "DENOMBREMENT DES MENAGES" est rempli à cette occasion. Faites en sorte que les tâches soient également réparties entre eux et que les ménages affectés à chaque agent soient contigus. Les colonnes 1 à 15 du formulaire 2 seront remplies par l'agent enquêteur.

### 4. Constitution d'une liste unique

Une fois le dénombrement achevé et donc tous les ménages numérotés, rassemblez tous les formulaires. Dressez une liste séquentielle des ménages, de 001 au dernier, N. Elle constitue la base de tirage de votre échantillon de ménages. Comme ce travail est fait après que vous aurez rassemblé tous les formulaires, faites-vous assister des enquêteurs et du cartographe pour minimiser les risques d'erreurs.

### 5. Tirage de l'échantillon des 20 ménages

Avec la méthode de collecte adoptée, le tirage de l'échantillon des ménages s'opère sur le terrain, une fois que les listings des concessions et des ménages sont dressés. Pour alléger le travail du contrôleur qui doit procéder à ce tirage, l'équipe de la conception a effectué le tirage à sa place à partir du bureau sur ordinateur. Elle a imaginé que la taille des unités primaires que sont les districts de recensement (DR) de 1988 varient raisonnablement entre 20 et 600 ménages. Puisque 20 ménages sont tirés dans chaque unité primaire échantillon, on peut déterminer le pas de sondage. Elle a donc tiré l'échantillon des ménages en supposant que la taille des unités primaires varient entre 20 et 600 ménages. (La variation sur la base des résultats du recensement démographique est beaucoup moins large, mais on a été prévoyant). Une table donnant les numéros de ménage échantillon, avec comme entrée la taille en ménage des unités primaires issue du listing, a été confectionnée à votre intention. Il suffit, une fois le dénombrement des ménages achevé et la liste séquentielle dressée, de lire et d'identifier directement les numéros des ménages tirés. Ce tirage a été fait pour chaque région indépendamment et les résultats dans l'annexe 1 de ce manuel. On espère que cette innovation fera gagner beaucoup de temps sur le

terrain et permettra de réduire les erreurs que pourrait commettre des contrôleur inexpérimentés.

**6. Tirage de l'échantillon des ménages dont les enfants sont à peser et mesurer.**

Ces numéros sont marquées d'un étoile parmi les 20 numéros de ménages tirés.

**7. Affectation des ménages aux agents**

L'échantillon des ménages à enquêter et, en son sein, le sous-échantillon de ménages dont les enfants sont à peser sont désormais connus: adresse de la concession, nom du chef de ménage, localisation du ménage dans la concession, etc... Affectez à chaque agent 5 ménages. L'interview de ces ménages peut être raisonnablement complétée en une journée de travail. Il est préférable d'affecter tous les ménages dont les enfants sont à mesurer à un seul agent, et cela à tour de rôle. L'agent anthropomètre est alors informé de l'enquêteur chargé de procéder aux mensurations. Il travaille ce jour avec lui. Lorsque les déplacements sont longs, arrangez-vous à ce que le véhicule soit à leur disposition pour faciliter le transport de la toise et de la balance.

**8. Supervision des enquêteurs**

La supervision devient impérative à ce stade. Assurez-vous que les enquêteurs remplissent les questionnaires conformément aux instructions. Interviewez vous-mêmes certains ménages. Participez à des interview mais sans intervenir ou laisser l'impression que vous contrôlez l'enquêteur. Assistez les plus faibles des enquêteurs jusqu'au moment où vous aurez jugé qu'ils ont bien assimilé les instructions.

**9. Correction des questionnaires**

Pendant les tous premiers jours de l'enquête, vérifiez systématiquement tous les questionnaires. Les corrections doivent porter sur les aspects suivants:

- la complétude,
- le respect des filtres,
- la cohérence,
- la plausibilité,

- la correspondance entre les ménages effectivement enquêtés et ceux qui figurent sur vos listes, etc...

Allez vers les enquêteurs pour ramasser les questionnaires achevés. Ils voudront les remettre après avoir fait tout leurs ménage. N'attendez pas cela.

Une fois que les enquêteurs auront assimilé les instructions et atteint leur vitesse de croisière, vérifiez alors un certain nombre de questionnaires de chaque enquêteur par sondage: un questionnaire sur deux, par exemple.

**10. Interventions auprès des enquêtés réticents**

Certains enquêtés peuvent manifester un refus ou une réticence. Lorsque vous êtes informés par l'enquêteur d'une telle situation, rendez-vous vous-même à l'adresse de ce ménage. Essayez de comprendre si le refus provient d'une mauvaise introduction ou d'un comportement indécent ou incorrect de l'enquêteur ou de la part de l'enquêté. Expliquez les objectifs de l'enquête et usez du tact pour obtenir le consentement de la personne. Au besoin, présentez des excuses si le malentendu a été créé par l'enquêteur.

**11. Sélection des ménages de remplacement**

Les numéros de ménages de remplacement sont contenus dans la table de tirage de l'échantillon. N'utilisez ces numéros que si vous êtes amené à remplacer des ménages.

**12. Rassemblement de tous les questionnaires et acheminement vers le Bureau Régional**

Une fois que tous les enquêteurs auront fini les interviews et que vous aurez procédé aux corrections, rassemblez tous les questionnaires du DR, arrangez-les par ordre, de 001 au dernier. Mettez-les dans le sac du DR, collez l'étiquette identifiant le DR. Arrangez-vous pour acheminer le dossier vers le centre de saisie. Si vous n'êtes pas loin du Bureau Régional déposez-les aussitôt. Au fur et à mesure que vous vous éloignez du Bureau Régional il vous sera difficile d'y retourner. Vous pouvez utiliser les Dimanches pour le faire. Il est prévu des tournées du chef du Bureau Régional. Ce dernier pourra emporter avec lui des dossiers pour la saisie.

**13. Mise en route vers le prochain DR.**

Une fois le travail terminé, il vous appartient de décider du départ de l'équipe vers le prochain DR. Respectez l'itinéraire qui a été mis au point.

## ANNEXE 1

## EXEMPLE DE TIRAGE D'UN ECHANTILLON (POUR MEMOIRE)

Cet annexe vous est présenté seulement pour votre formation. En ce qui concerne cette enquête la méthode de tirage a déjà été élaborée par l'encadrement au bureau. Vous n'avez donc pas besoin de retenir ce qui suit.

Nombre de ménages dans le DR = N  
 Nombre de ménages à tirer dans le DR = 20  
 Pas de tirage = N/20  
 Nombre aléatoire compris entre 1 et a = u  
 Ménages tirés

N° tirage	N° liste
1	u
2	u+a
.	u+2a
.	.
.	.
.	.
20	u+19a

Si  $N = 200$   
 $u = 20$  alors  $a = 200/20 = 10$

Si le nombre aléatoire tiré entre 1 et 10 est 7 alors notre échantillon de ménages est :

N° de tirage	1	2	3	4	5	...	19	20
N° de liste	7,	17,	27,	37,	47,	.....	187,	197.

Comment tirer un nombre aléatoire compris entre 1 et a à partir de la calculatrice?

Il suffit :

- de tirer un nombre aléatoire compris entre 0 et 1 en appuyant sur RND,
- de multiplier ce nombre par a,
- d'ajouter 1,
- et de prendre la partie entière.

Soit une population de 50 personnes de laquelle on veut tirer un échantillon de 10 individus avec probabilité égale. La fraction de sondage est définie comme étant le rapport de l'effectif de l'échantillon à celui de la population. Déterminer la fraction de sondage.

Réponse: La fraction de sondage est de:  $10/50 = 1/5^e$

L'inverse de cette fraction de sondage est appelé le pas de sondage. Soit k ce nombre. Déterminer k;

Réponse: le pas de sondage est de:  $50/10 = 5$

Pour tirer cet échantillon on procède comme suit:

- a) on numérote séquentiellement tous les 50 individus de 1 à 50;
- b) on tire un nombre au hasard entre 1 et k le pas de sondage. Soit  $a_0$  ce nombre;
- c) les numéros des personnes composant l'échantillon sont:  
 $a_0; a_0+k; a_0+2k; a_0+3k; a_0+4k; a_0+5k; a_0+6k; a_0+7k; a_0+8k; a_0+9k;$   
Donner les numéros de personnes composant l'échantillon dans le cas où  $a_0=3$ .

Réponses: les numéros composant l'échantillon sont:

3, 8, 13, 18, 23, 28, 33, 38, 43, 48

- Donner les numéros de personnes composant l'échantillon dans le cas où  $a_0=1$ .

Réponse: les numéros composant l'échantillon sont:

1, 6, 11, 16, 21, 26, 31, 36, 41, 46

## ANNEXE 2

TABLES ANTHROPOMÉTRIQUES  
TAILLE

Age en mois	Garçons		Filles	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
0-2	36.0	74.0	36.0	72.0
3-5	45.0	83.0	44.0	80.0
6-8	51.0	87.0	50.0	86.0
9-11	55.0	91.0	54.0	90.0
12-14	59.0	96.0	57.0	95.0
15-17	62.0	100.0	60.0	99.0
18-20	64.0	104.0	62.0	102.0
21-23	65.0	107.0	64.0	106.0
24-26	67.0	108.0	66.0	107.0
27-29	68.0	112.0	68.0	111.0
30-32	70.0	115.0	69.0	114.0
33-35	71.0	118.0	71.0	117.0
36-38	73.0	121.0	72.0	120.0
39-41	74.0	124.0	74.0	122.0
42-44	75.0	127.0	75.0	124.0
45-47	77.0	129.0	77.0	126.0
48-50	78.0	132.0	78.0	129.0
51-53	79.0	134.0	79.0	131.0
54-56	80.0	136.0	81.0	133.0
57-60	82.0	139.0	81.0	136.0

## ANNEXE 3

TABLES ANTHROPOMÉTRIQUES  
POIDS

Age en mois	Garçons		Filles	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
0-2	1.5	10.0	0.5	9.0
3-5	1.0	13.0	1.0	12.0
6-8	2.0	15.0	2.0	14.0
9-11	3.0	16.5	2.5	15.5
12-14	4.0	18.5	3.0	16.5
15-17	4.0	18.5	3.5	17.5
18-20	4.0	19.5	3.5	18.5
21-23	4.5	20.5	4.0	19.5
24-26	4.5	23.0	4.5	21.0
27-29	5.0	24.0	5.0	23.0
30-32	5.0	24.5	5.0	24.5
33-35	5.0	25.5	5.0	25.5
36-38	5.0	26.0	5.0	27.0
39-41	5.0	27.0	5.0	28.0
42-44	5.0	28.0	5.5	29.0
45-47	5.0	29.0	5.5	30.0
48-50	5.0	30.0	5.5	31.0
51-53	5.0	31.0	5.5	32.0
54-56	5.5	32.0	6.0	33.0
57-60	5.5	33.0	6.0	34.5

## A N N E X E 4

## LISTE DES PROFESSIONS

- 242 - Acteurs
- 214 - Actuaires (cadres d'assurances)
- 112 - Administrateurs civils, administrateurs des hôpitaux,  
de sociétés
- 626 - Agents d'entretien matériel de bureautique et  
d'informatique
- 336 - Agents sanitaires
- 133 - Agents administratifs (cadres moyens de  
l'administration)
- 342 - Agents commerciaux
- 334 - Agents de la Statistique
- 341 - Agents de l'Etat-civil
- 342 - Agents immobiliers
- 134 - Agents de maîtrise (cadre moyen des entreprises)
- 642 - Agents de police
- 823 - Agents de sécurité
- 823 - Agents d'hygiène
- 334 - Agents des douanes, impôts et domaines etc..
- 334 - Agents techniques (statistique, agriculture,  
élevage, eaux et forêts)
- 817 - Agents de pompes funèbres et embaumeurs
- 213 - Agronomes
- 334 - Aides comptables
- 336 - Aides infirmiers
- 334 - Aides programmeurs
- 711 - Aiguilleurs
- 614 - Ajusteurs
- 351 - Arbitres
- 335 - Assistants sociaux
- 211 - Aménagistes
- 214 - Analystes-programmeurs
- 242 - animateurs de soirée
- 824 - Antiquaires
- 816 - Apprentis chauffeurs
- 211 - Architectes
- 244 - Archivistes
- 222 - Assistant et préparateur en pharmacie
- 221 - Assistant dentaire
- 338 - Astrologues
- 351 - Athlètes
- 514 - Aviculteurs
- 232 - Avocats
- 815 - Balayeurs de rue
- 824 - Banas-banas
- 521 - Barmen
- 242 - Batteurs de tam-tam
- 515 - Bergers
- 244 - Bibliothécaires
- 624 - Bijoutiers
- 213 - Biologistes
- 731 - Blanchisseurs
- 829 - Bonne - Boy

633 - Bottiers  
 520 - Bouchers  
 520 - Boulangers  
 613 - Briquetiers  
 731 - Brodeurs  
 519 - Bûcherons  
 411 - Caissiers  
 312 - Cameramen  
 714 - Capitaines de port  
 613 - Carreleurs  
 321 - Cartographes  
 112 - Chanceliers  
 242 - Chanteurs  
 338 - Charlatans  
 614 - Chaudronniers  
 712 - Chauffeurs  
 133 - Chefs de groupes, d'employés de bureau  
 133 - Chefs de gare  
 339 - Chefs religieux  
 134 - Chefs opérateurs de saisie (informatique)  
 133 - Chiffreurs  
 212 - Chimistes  
 221 - Chirurgiens  
 242 - Cinéastes  
 828 - Cireurs  
 232 - Clercs  
 827 - Coiffeurs  
 341 - Collecteurs municipaux  
 411 - Commerçants détail  
 342 - Commerçants de gros  
 341 - Commis  
 232 - Commissaires Priseur  
 113 - Commissaires de police  
 411 - Commis vendeur  
 242 - Compositeurs  
 215 - Comptables  
 343 - Compteurs de billets  
 814 - Concierges  
 711 - Conducteurs de locomotives  
 715 - Conducteurs de machines, d'engins de manutention  
 134 - Conducteurs de travaux  
 712 - Conducteurs de véhicules à moteurs servant au transport  
 713 - Conducteurs de véhicules sans moteur servant au transport (charrette, calèche, pousse-pousse)  
 135 - Conseillers municipaux  
 112 - Conseillers (diplomatiques, culturels)  
 244 - Conservateurs de musée  
 134 - Contre-maîtres  
 311 - Contrôleurs de la navigation aérienne  
 133 - Contrôleurs impôts, Trésor, Douane...  
 633 - Cordonniers  
 342 - Courtiers  
 632 - Couturiers  
 613 - Couvreurs  
 816 - Coxeurs

- 243 - Critiques
- 520 - Cuisiniers
- 511 - Cultivateurs
- 243 - Danseurs et chorégraphes
- 241 - Décorateurs
- 342 - Délégué médical
- 342 - Démarcheurs
- 233 - Démographes
- 221 - Dentistes
- 111 - Députés
- 815 - Désinfecteurs
- 240 - Dessinateurs industriels
- 241 - Dessinateurs de modèle
- 520 - Dibitiers
- 221 - Diététiciens
- 122 - Directeurs administratifs, directeurs du personnel
- 122 - Directeurs des achats et de la vente
- 122 - Directeurs financiers et privés
- 122 - Directeur commercial
- 121 - Directeurs généraux des entreprises publiques et non  
publiques
- 813 - Dockers
- 221 - Docteurs
- 244 - Documentalistes
- 829 - Domestiques
- 631 - Ebéniste
- 815 - Eboueurs
- 133 - Economes
- 233 - Economistes
- 243 - Ecrivains
- 341 - Ecrivains publics
- 335 - Educateurs spécialisés
- 625 - Electriciens (bâtiment - auto)
- 514 - Eleveurs
- 341 - Employés de bureau, employés
- 341 - Employés des assurances, des banques, de sociétés  
immobilières....
- 334 - Enquêteurs
- 332 - Enseignants préscolaires, jardinière d'enfants
- 351 - Entraîneurs
- 122 - Entrepreneurs
- 214 - Experts comptables
- 511 - Exploitants agricoles
- 513 - Exploitants de vergers et d'arbres divers
- 341 - Facteurs
- 829 - Femmes de ménage
- 615 - Ferrailleurs
- 516 - Fleuristes
- 721 - Foreurs de puits, puisatiers
- 622 - Forgerons
- 628 - Frigoristes
- 336 - Garçons de salle ou filles de salle
- 721 - Gardiens de forage
- 642 - Gardiens de prison, agents pénitenciers
- 814 - Gardiens d'immeubles
- 823 - Gardiens de nuits, veilleurs de nuit

- 520 - Gargotiers
- 641 - Gendarmes
- 321 - Géographes (cadres moyens)
- 211 - Géographes (cadres supérieurs)
- 212 - Géologues
- 211 - Géomètres
- 212 - Géophysiciens
- 123 - Gérants d'hôtel
- 825 - Gérants de kiosques (pain, loterie etc..)
- 232 - Greffiers
- 242 - Griots
- 411 - Guichetiers
- 344 - Guides touristiques et accompagnateurs
- 233 - Historiens
- 626 - Horlogers
- 516 - Horticulteurs
- 123 - Hôteliers
- 344 - Hôtesse d'accueil, Hôtesse de l'air, stewards
- 232 - Huissiers
- 338 - Imams de mosquée
- 333 - Infirmiers, infirmières
- 627 - Imprimeurs
- 211 - Ingénieurs civils, Ingénieurs électroniciens, Télécom.
- 321 - Ingénieurs des travaux (d'élevage, des eaux et forêts...)
- 321 - Ingénieurs des travaux (stat. planification etc...)
- 211 - Ingénieurs du pétrole, Ingénieurs en organisation
- 211 - Ingénieurs électriciens, Ingénieurs des mines
- 211 - Ingénieurs Informaticiens
- 132 - Inspecteurs de police
- 112 - Inspecteurs (Etat, travail, impôt et domaine, douane)
- 112 - Inspecteurs (enseignement, trésor, jeunesse)
- 332 - Instituteurs
- 133 - Intendants
- 245 - Interprètes
- 516 - Jardiniers
- 243 - Journalistes, attachés de presse
- 232 - Juges
- 223 - Kinésithérapeutes et masseurs
- 336 - Laborantins
- 828 - Laveurs de voitures, de vitres...
- 731 - Laveuses de vêtements
- 245 - Linguistes
- 813 - Livreurs
- 351 - Lutteurs
- 715 - Machinistes
- 612 - Maçons
- 813 - Magasiniers
- 232 - Magistrats
- 135 - Maires et adjoints au maire
- 339 - Maîtres d'arabe
- 123 - Maîtres d'hôtel
- 626 - Manipulateurs radio
- 344 - Mannequins

- 813 - Manutentionnaires, manoeuvres
- 338 - Marabouts
- 510 - Maraîchers
- 518 - Mareyeurs
- 714 - Marins
- 633 - Maroquiniers
- 632 - Matelassiers
- 714 - Matelots
- 336 - Matrones
- 623 - Mécaniciens (auto, vélo, moto)
- 623 - Mécaniciens orthopédistes
- 623 - Mécaniciens avions, bateaux
- 627 - Mécanographes
- 221 - Médecins
- 338 - Membres du clergé non ordonnés
- 631 - Menuisiers
- 614 - Menuisiers métalliques
- 323 - Métallurgistes
- 212 - Météorologues
- 242 - Metteurs en scène (théâtre, cinéma, etc...)
- 732 - Meuniers
- 641 - Militaires
- 241 - Modélistes
- 816 - Monnayers
- 615 - Monteurs de charpentes (charpentiers)
- 242 - Musiciens
- 232 - Notaires
- 221 - Nutritionnistes
- 113 - Officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la police, de la marine
- 311 - Officiers mécaniciens navigants
- 133 - Officiers de l'Etat-civil
- 313 - Opérateurs de saisie données informatiques
- 312 - Opérateurs de station d'émissions (radio)
- 313 - Opérateurs sur télégraphes
- 313 - Opérateurs téléphoniques
- 224 - Opticiens
- 633 - Ouvriers dans la fabrication des chaussures
- 512 - Ouvriers agricoles
- 723 - Ouvriers dans la fabrication
- 632 - Ouvriers dans le textile
- 722 - Ouvriers de la fabrication du papier
- 732 - Ouvriers de la production des produits agricoles et de sucre
- 724 - Ouvriers de raffinage du pétrole
- 631 - Ouvriers du traitement du bois
- 613 - Ouvriers en béton armé
- 614 - Ouvriers métalliques
- 520 - Pâtisseries
- 211 - Paysagistes
- 517 - Pêcheurs
- 241 - Peintres (artistes)
- 613 - Peintres (bâtiment - autos)
- 516 - Pépiniéristes
- 412 - Percepteurs
- 313 - Perforateurs de carte

- 411 - Peseurs de coopérative, de secco
- 221 - Pharmaciens
- 312 - Photographes
- 212 - Physiciens
- 732 - Pileuses de mil
- 311 - Pilotes d'avion
- 311 - Pilotes de bateaux
- 716 - Piroguiers
- 233 - Planificateurs
- 814 - Plantons
- 627 - Plastificateur
- 614 - Plombiers
- 520 - Plongeurs
- 813 - Pointeurs
- 722 - Polycopistes
- 641 - Pompier (sapeurs)
- 826 - Pompistes
- 828 - Porteurs
- 341 - Postiers
- 736 - Potiers
- 242 - Présentateur de radio, de télévision, de spectacle
- 232 - Procureurs
- 331 - Professeurs de l'enseignement 1er et 2ème degré, secondaire
- 231 - Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
- 214 - Programmeurs
- 312 - Projecteurs, Opérateurs de cinéma
- 221 - Prothésistes
- 222 - Psychologues
- 233 - Pyrograveurs
- 344 - Réceptionnistes et agents d'information
- 825 - Receveurs de bus et de car
- 113 - Régisseurs de prison
- 627 - Relieurs
- 616 - Réparateurs de taximètres (compteurs)
- 626 - Réparateurs récepteur radio, télé
- 626 - Réparateurs de lunettes
- 342 - Représentants de commerce
- 338 - Représentants des chefs religieux
- 520 - Restaurateurs
- 333 - Sage-femmes
- 614 - Scaphandriers et hommes-grenouilles
- 241 - Sculpteurs (bois, cuir, pierre, bronze, ivoire,...)
- 344 - Secrétaires d'accueil, agents d'accueil
- 133 - Secrétaires d'administration
- 313 - Secrétaires (sténo, dactylo, direction etc...)
- 815 - Selliers
- 723 - Serruriers
- 521 - Serveurs
- 233 - Sociologues
- 337 - Soigneurs traditionnels (plantes-racines)
- 641 - Soldats
- 614 - Soudeurs
- 132 - Sous-officiers de l'armée, de la gendarmerie

- 233 - Spécialistes des sciences sociales et humaines  
(ethnologue, anthropologue etc...)
- 827 - Spécialistes des soins de beauté (esthéticienne,  
tatoueuse)
- 351 - Sportifs
- 313 - Standardistes
- 214 - Statisticiens
- 134 - Surveillants de travaux
- 633 - Tailleurs
- 611 - Tailleurs de pierres
- 633 - Tanneurs
- 632 - Tapissiers
- 333 - Techniciens de radio médicale
- 628 - Techniciens du froid
- 323 - Techniciens électronicien
- 321 - Techniciens en architecture et en mécanique
- 322 - Techniciens en sciences agricoles (Ingénieurs des  
travaux agricoles)
- 321 - Techniciens supérieur (bâtiment etc...)
- 731 - Teinturiers
- 313 - Téléphonistes
- 313 - Télétypistes
- 634 - Tisserands
- 614 - Tôliers
- 211 - Topographes
- 614 - Tourneurs
- 245 - Traducteurs
- 830 - Transitaires
- 825 - Transporteurs
- 519 - Travailleurs forestiers
- 335 - Travailleurs sociaux (assistants sociaux, éduc.  
spécialisés)
- 343 - Trieuses de billets
- 211 - Urbanistes
- 736 - Vanniers
- 611 - Vendeurs de sable, de béton, de coquillage etc...
- 824 - Vendeurs à domicile
- 824 - Vendeurs ambulants
- 824 - Vendeurs de journaux
- 824 - Vendeurs objets d'art
- 221 - Vétérinaires
- 613 - Vitriers
- 735 - Vulgarisateurs et confectionneurs de pneus
- 334 - Vulgarisateurs
- 213 - Zoologistes
- 999 - Sans réponse

## A N N E X E 5

BRANCHES D'ACTIVITE1 - AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE, SYLVICULTURE

- 110 - Agriculture
- 111 - Culture d'arbres fruitiers
- 112 - Maraichage
- 113 - Horticulture
- 114 - Administration de l'agriculture
- 115 - Autres activités liées à l'agriculture
- 120 - Elevage de bovins et de caprins (SODESP)
- 121 - Elevage de porcins
- 122 - Elevage de volailles, aviculture
- 123 - Elevage animaux de trait
- 124 - Administration de l'élevage
- 125 - Autres activités de l'élevage
- 130 - Chasse
- 140 - Pêche traditionnelle (artisanale)
- 141 - Pêche industrielle (AFRICAMER....)
- 142 - Administration de la pêche
- 143 - Autres activités de la pêche
- 150 - Coupe des arbres
- 151 - Reboisement, conservation des forêts
- 152 - Fabrication du charbon de bois, ramassage du bois de chauffe
- 153 - Exploitation forestière
- 154 - Administration des forêts

2 - INDUSTRIE EXTRACTIVE

- 210 - Extraction du charbon, de la tourbe, de la lignite
- 211 - Réduction du pétrole brut et du gaz
- 212 - Extraction des minerais métalliques (fer...)
- 213 - Extraction des minerais spéciaux
- 214 - Extraction de la pierre, de l'argile, du gravier, du sable
- 215 - Extraction du marbre et du gypse
- 216 - Extraction des phosphates et des autres minerais pour l'industrie (Phosphates de Taïba, de Thiès)
- 217 - Extraction du sel
- 218 - Administration des mines

3.1 - INDUSTRIES ALIMENTAIRES

- 310 - Industrie de la fabrication de farine (SENTENAC)
- 311 - Boulangerie et pâtisserie, industrie de biscuits (WEKBE)
- 312 - Fabrication de lait et de beurre (SOCA, SAPROLAIT)
- 314 - Abattage de bétail, charcuterie, boucherie (SERAS)
- 315 - Fabrication de conserves (poissons, viande, légumes...)
- 316 - Fumage et séchage de poisson
- 317 - Conservation de légumes

- 318 - Industrie de sucre, confiserie (CSS, NOUJAIM)
- 319 - Autres fabrications de produits alimentaires

### 3.2 - FABRICATION DES BOISSONS ET TABACS

- 320 - Fabrication des boissons alcoolisées (bière, liqueurs, vin....) (SIMAVIN)
- 321 - Fabrication de boissons gazeuses (SEVEN-UP, SOBOA)
- 322 - Fabrication des jus de fruits, bissap, gingembre...etc
- 323 - Mise en bouteille d'eau de source
- 324 - Fabrication de cigarettes (MTOA)

### 3.3 - INDUSTRIES TEXTILES ET CUIRS

- 330 - Tissage, filature (SOTIBA, SOSEFIL)
- 331 - Confection, bonneterie, maroquinerie
- 332 - Fabrication de câble, de ficelles et de cordes
- 333 - Fabrication de tapis, nattes, matelas
- 340 - Fabrication de chaussures
- 341 - Industries des cuirs
- 342 - Tannerie, cordonnerie (fabrication et réparation de chaussures)
- 343 - Teinturerie

### 3.5 - FABRICATION D'OUVRAGES EN BOIS

- 350 - Scierie, Menuiserie, Ebénisterie
- 351 - Miroiterie, Encadrement
- 352 - Tapisserie, Garnissage
- 353 - Sculpture (bois, ivoire, bronze, pierre, calébasse ...etc)
- 354 - Fabrication de brosses, balais
- 355 - Fabrication d'emballage, de sacs
- 356 - Vannerie

### 3.6 - INDUSTRIES CHIMIQUES

- 360 - Industries chimiques, de base (I.C.S.)
- 361 - Fabrication d'engrais (S.I.E.S.)
- 362 - Fabrication de produits synthétiques
- 363 - Fabrication de produits pharmaceutiques (SIPOA, PARK ET DAVIS)
- 364 - Fabrication de savon et détergent
- 365 - Fabrication de parfums et de produits de beauté (SIPARCO, DICOPA)
- 366 - Raffinage du pétrole et du gaz (SAR, SENGAZ)
- 367 - Industrie de caoutchouc
- 368 - Fabrication et réparation de pneus et de chambre à air
- 369 - Autres industries ou fabrication de produits chimiques

### 3.7 - INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION

- 370 - Fabrication de ciment (SOCOCIM)
- 371 - Fabrication de matériaux de construction
- 372 - Fabrication de porcelaine, de briques, de carreaux, d'objet en terre cuite (poterie, céramique)
- 373 - Fabrication d'ouvrage en béton
- 374 - Fabrication de cases en paille et de palissades

### 3.8 - CONSTRUCTIONS MECANIQUES

- 381 - Traitement des matériaux, chaudronnerie, forge
- 382 - Fabrication, réparation d'appareils électriques et électro-ménagers (radio/TV, ventilateur/climatiseurs, réfrigérateur/congélateurs)
- 383 - Réparation et construction navires (DAKAR- MARINE)
- 384 - Construction, entretien de matériel ferroviaire
- 385 - Construction, réparation, entretien de voitures, automobiles, cycles et motocycles
- 386 - Tôlerie, Soudure, menuiserie métallique
- 387 - Construction, réparation du matériel agricole (S.I.S.M.A.R.)
- 388 - Construction, réparation, entretien des avions
- 389 - Autres constructions mécaniques

### 3-9 IMPRIMERIE ET EDITION

- 390 - Fabrication de papier et carton (ROCHETTE)
- 391 - Fabrication de cahiers (SIPS)
- 392 - Imprimerie, reliure, mécanographie
- 393 - Edition (journaux, livres) (NIS, "SOLEIL")

### 4 - TRAVAUX PUBLICS

- 410 - Construction des barrages et d'installations primaires
- 411 - Construction et entretien des routes, ponts et aérodromes (C.S.E., FOUGEROLLES....)
- 412 - Installation des lignes électriques
- 421 - Construction de bâtiments (maçonnerie, tâcheronnat)
- 422 - Construction de puits et de forages
- 423 - Production et distribution de l'énergie électrique (SENELEC)
- 424 - Distribution de l'eau (SONEES)
- 425 - Plomberie
- 426 - Carrelage
- 427 - Peinture, décoration

### 6 - COMMERCE

- 610 - Acheteurs et exportateurs de produits agricoles
- 611 - Vendeurs de véhicules, engins, pneumatiques (MATFORCE, HONDA, RENAULT...)
- 612 - Froid, mécanographie, machines
- 613 - Machines et matériels (agricole, industriel...)
- 614 - Matériaux de construction (fer, ciment, sable...)
- 615 - quincaillerie, droguerie
- 616 - Produits pharmaceutiques
- 617 - Alimentation, boissons, tabacs
- 618 - Fruits et légumes
- 619 - Vêtements, tissus, chaussures
- 620 - Matériels électriques et électroniques
- 621 - Appareils électro-ménagers
- 622 - Librairie, papeterie
- 623 - Poisson, volaille, viande
- 624 - Ferrailage
- 625 - Charbon de bois et bois de chauffe

- 626 - Paille d'arachide et aliment de bétail
- 627 - Ustensiles de cuisine
- 628 - Pièces détachées
- 629 - Ecorce, fibres et racines
- 630 - Parfum, savon, et autres cosmétiques
- 631 - Matériel et mobilier de bureau
- 632 - Produits pétroliers, essencerie
- 633 - Matériels de musique
- 634 - Restaurants, bars, buvettes et débits de boisson
- 635 - Hôtels et campements touristiques
- 639 - Autres activités commerciales (à préciser)

#### 7 - TRANSPORTS

- 710 - Transport par chemin de fer (R.C.F.S.)
- 711 - Transports autobus, car, taxi urbain et interurbain (SOTRAC, LOBATT FALL...)
- 712 - Transport de marchandises
- 713 - Transports maritimes et fluviaux
- 714 - Transport aérien (AIR AFRIQUE, AIR SENEGAL...)
- 715 - Transport par traction animale ou humaine
- 716 - Services auxiliaires des transports (ASECNA, METEO)
- 717 - Autres transports
- 718 - Agence de voyage
- 719 - Location de voiture (AVIS, HERTZ...)
- 720 - Dépôt pétrolier
- 721 - Entrepôts et magasinage
- 722 - Communications (SONATEL)
- 723 - Port autonome de Dakar et ports intérieurs

#### 8 - BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

- 810 - Etablissements financiers et banquiers (BCEAO, SGBS, BHS...)
- 811 - Assurances (ALICO, SONAMVIE...)
- 812 - Institutions de crédits (CREDIT AGRICOLE)

#### 9 - SERVICES PUBLICS ET AUTRES SERVICES (aux particuliers et aux entreprises)

- 910 - Enlèvement des ordures (SIAS)
- 911 - Entretien égouts et fosses sseptiques
- 912 - Désinfection
- 913 - Nettoyage des immeubles et bâtiments
- 914 - Gardiennage
- 915 - Administration centrale (présidence, ministère, armée, justice, Police, éducation etc...)
- 916 - Collectivité locale (commune, communauté rurale)
- 917 - Enseignement et formation professionnelle
- 918 - Sécurité sociale, prévoyance (CNSS, IPRES)
- 919 - Services médicaux à la population (dentaire, sanitaire etc..)
- 920 - Vétérinaires
- 921 - Autres services administratifs
- 940 - Oeuvres sociales (CROIX ROUGE)
- 945 - Associations syndicales
- 950 - Organisations religieuses
- 951 - Maraboutage
- 952 - Photographie
- 960 - Production, distribution, exploitation et location de films (SIDEK)
- 961 - Radio diffusion et télévision (ORTS)
- 962 - Boites de nuits, maisons de jeux (CASINO)
- 963 - Théâtre (SORANO...)

- 964 - Service culturel, bibliothèque, musée, jardin zoologique et botanique (PARC DE HANN...)
- 965 - Services sportifs (INSEPS, CNEPS)
- 966 - Services domestiques
- 967 - Blanchisserie, nettoyage du linge
- 968 - Location et gestion de biens immobiliers
- 969 - Comptabilité, vérification des comptes
- 970 - Traitement des données (informatique)
- 971 - Services d'ingénierie et d'architecture
- 972 - Transit, Courtage (EXPRESS-TRANSIT, SOCOPAO...)
- 973 - Professions libérales (avocat, notaire, huissier... etc)
- 974 - Publicité (SPT, ORTS)
- 975 - Enseignement privé
- 976 - Médecine privée
- 977 - Réparation de montres/lunettes
- 978 - Réparation de machines à coudre
- 979 - Coiffures, Tressage, Tatouage, soins de beauté
- 980 - Bijouterie
- 981 - Couture, Broderie.
- 982 - Fabrication clés et serrures
- 983 - Réparation de chaussures
- 984 - Représentation diplomatique (Ambassades, Consulats, etc...)
- 985 - Organisations internationales
- 986 - Organisations non-gouvernementales (O.N.G.)
- 987 - Partis politiques
- 998 - Autres services (à préciser).

## ANNEXE 6

## DEFINITION DES STRATES RURALES

## STRATES RURALES (SR):

- SR1: REGION DE THIES  
- Communes de Thiès et de Mbour
- SR2: REGION DE LOUGA  
- Communes de Louga
- SR3: REGION DE DIOURBEL  
- Communes de Diourbel et de Mbacké
- SR4: DEPARTEMENTS DE FATICK ET DE GOSSAS  
- Commune de Fatick  
+ Commune de Kaffrine  
+ Arrondissement de Malem Hoddar  
+ Communautés rurales de Birkélane, Mboss, Gainthe Pathé, Lour Escale, Ribot Escale.
- SR5: COMMUNES DE DAGANA, PODOR  
+ Arrondissements de Ross-Béthio, Kanel, Thilogne, Saldé, Thille Boubacar  
+ Communautés rurales de Sangalkam, Sépikotane, Gaé, Bokidjawé, Nabadji-Civo, Ogo, Bokiladji, Orkadiéré, Dodélé.
- SR6: DEPARTEMENTS DE KOLDA, VELINGARA  
- Commune de Kolda  
+ Arrondissements de Makacoulibantang, Missirah.
- SR7: DEPARTEMENTS DE BAKEL, KEDOUGOU  
+ Commune de Matam  
+ Arrondissements de Rao, Cas-Cas, Koumpentoum, Koussanar.  
+ Communautés rurales de Mbane, Ranérou, Semmé, Gamadji Sarré, Guédé, Ndogo Boubacar.
- SR8: REGION DE ZIGUINCHOR  
- Commune de Ziguinchor  
+ Département de Sédhiou.
- SR9: DEPARTEMENTS DE FOUNDIOUGNE, KAOLACK  
- Commune de Kaolack  
+ Arrondissements de Paoskoto, Wack Ngouna  
+ Commune de Nioro du Rip  
+ Communautés rurales de Mabo, Ndiognick.

**ANNEXE 7**  
**SEGMENTATION ET REGROUPEMENT DE DR**

Deux petits problèmes se posent habituellement dans le tirage d'un échantillon de lorsque le listing est effectué au fur et à mesure: les DR trop grands et les DR trop petits. Ces problèmes ne sont mentionnés ici que pour mémoire puisque ils ne concernent que la région de Dakar et vont être résolus par l'équipe de conception avant le démarrage des travaux de terrain.

Les DR trop grands ne présentent aucun problème de fond. Le seul inconvénient vient au moment du dénombrement où elles exigent un volume de travail excessif. Au lieu d'engager les équipes dans ce travail, les responsables préféreront peut-être l'option qui consiste à subdiviser les grands DR en des segments d'une taille plus convenable. Si cette solution est adoptée on fixera un seuil au-delà duquel les DR seront divisés. L'étude de la distribution des tailles des DR dans le fichier du recensement a donné les résultats suivants relatif aux deux queues de la distribution :

<u>Taille du DR</u> (nb.de ménages)	<u>Nb de DR</u>	
	Urbain	Rural
1 - 9	0	0
10 - 19	3	4
20 - 29	7	13
30 - 39	25	69
..		
..		
300 - 399	31	1
400 - 499	8	0
500 - 599	1	0
600 - 699	0	0
706	1	0

A la lumière de ces résultats nous proposons qu'on adopte le seuil de 400 pour les grands DR. Tout DR de 400 ménages ou plus doit être subdivisé. On divisera l'effectif de ménages recensés par 200 pour déterminer le nombre de segments à créer. Ce travail ne sera entrepris cependant que si le DR est tiré. Pour chacun des DR concerné on enverra une équipe pour diviser le DR en nombre de segments prévus, des tailles approximativement égales. Dans certains cas ce travail pourrait être fait entièrement au bureau sur la base des cartes du recensement. Les segments seront alors insérés dans la liste des DR qui constitue la base de sondage en leur affectant une taille estimative ajustée pour que la taille totale du DR ne change pas. Ce procédé permettra de maintenir la série de tirage sans modification et de voir sur lequel des segments le point d'échantillonnage tombe. Le segment en question sera tiré. On maintiendra de cette manière le principe d'un sondage à un seul degré aréolaire.

Quant aux DR trop petits, le seul problème se pose si elles ont moins de 20 ménages, de sorte qu'on ne pourra tirer l'échantillon secondaire souhaité. Comme le nombre de ménages par DR n'est pas connu avant d'aller sur le terrain il serait prudent de fixer le seuil à un niveau un peu plus élevé que 20. A la lumière des résultats présentés plus haut nous proposons le seuil de 30. Les DR inférieurs à cette limite seront en principe regroupés avec un DR voisin. Les DR de cette taille sont très rares dans la base de sondage et seront encore plus rares dans l'échantillon, car celui-ci est tiré d'une manière à favoriser les grands DR. Il est probable qu'on n'aura pas plus d'un seul cas à traiter. Nous proposons que si un tel DR est tiré qu'il soit regroupé avec son voisin précédant dans la liste et qu'aucune autre mesure ne soit prise à cet égard. L'approximation est suffisante pour éviter tout danger de biais appréciable.